



Brèves de la CFFP – Journée de réflexion du 25.10.2018

Le rapport 2018 sur l'éducation en Suisse fournit des données et des informations issues de statistiques, de la recherche et de l'administration sur l'ensemble du système éducatif. Les données, les informations et les conclusions qu'il contient sont utiles à la prise de décisions en matière de gestion et de politique de l'éducation et enrichissent le débat public sur le système éducatif suisse. La CFFP a consacré sa journée de réflexion à ce rapport, constituant des groupes qui ont émis des recommandations à l'intention du SEFRI. Celui-ci examinera ces recommandations et les fera intégrer dans le processus stratégique « Formation professionnelle 2030 ». Les recommandations formulées au sein de la CFFP étaient les suivantes:

Formation professionnelle initiale en entreprise versus formation professionnelle initiale en école / Renforcement des Ortra et des entreprises

La CFFP recommande de mandater une étude sans parti pris sur la formation professionnelle initiale en école et sur les écoles de culture générale, car les connaissances en matière de pilotage sont actuellement lacunaires. Il convient en outre d'identifier les formations mixtes combinant formation initiale en entreprise et en école, telles que les écoles de métiers et les centres de formation, et de les présenter comme des exemples intéressants de bonnes pratiques. La CFFP recommande par ailleurs de s'en tenir au système de milice en mettant l'accent sur les meilleures entreprises pour le développement des professions, les experts aux examens et les cours interentreprises.

Formation continue, formation des adultes, mobilité professionnelle et intégration des migrants

Sur le marché du travail, ces quatre thèmes sont étroitement liés et tous concernés par l'évolution démographique. C'est pourquoi la CFFP propose différentes mesures, comme par exemple des modèles de formation pour adultes, la prise en compte des acquis de l'expérience, la connaissance générale du système de la formation professionnelle, des techniques de formation et la coordination interinstitutionnelle. Il s'agit également de se pencher sur les possibilités de financement de ces mesures. Enfin, la CFFP préconise d'associer aux projets des experts de ces différents thèmes.

Préparation au choix d'une profession / Passages directs du degré secondaire I au degré secondaire II

La CFFP constate que la préparation au choix d'une profession intervient trop tard et que les solutions intermédiaires coûtent cher. Aussi propose-t-elle d'introduire cette préparation dès la 7^e année HarmoS. Selon la commission, les élèves prendraient ainsi davantage conscience de leur avenir et les parents seraient mieux informés des possibilités qui s'offrent à leurs enfants. Les entreprises doivent être prêtes à former des jeunes dès l'âge de quinze ans et les Ortra doivent soutenir les entreprises dans cette tâche. Pour les enseignants, cela signifie qu'ils devraient suivre une formation sur la préparation au choix d'une profession et collaborer avec leurs homologues des écoles professionnelles. La commission propose en outre que les jeunes qui étudient dans des gymnases de longue durée bénéficient non seulement d'une orientation universitaire, mais aussi d'une orientation professionnelle, et que l'action des salons des métiers soit bien coordonnée.

Augmentation des exigences / Positionnement de la formation professionnelle supérieure

La CFFP estime qu'il faut encourager les gens à se former en permanence. L'apprentissage tout au long de la vie doit devenir la norme. Les programmes individuels de formation, le case management Formation professionnelle pour jeunes adultes et l'encadrement des personnes en formation par les écoles professionnelles figurent parmi les options envisageables. Des informations ciblées et des offres adaptées supplémentaires sont par ailleurs nécessaires. S'agissant des hautes écoles spécialisées (HES), la CFFP est d'avis qu'elles doivent être mieux intégrées dans la formation professionnelle. De

plus, il importe de clarifier la fonction et de mesurer l'attrait de l'année de pratique que les titulaires d'une maturité gymnasiale doivent effectuer avant d'entamer des études dans une HES ; le rôle que les associations professionnelles jouent en la matière doit également être précisé. Enfin, la commission recommande de régler la question du passage entre les écoles supérieures et les HES et d'ajouter à la formation professionnelle supérieure des offres ciblées destinées aux titulaires d'un diplôme universitaire.